

+SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 19 Votants : 22

Date de la Convocation : 18/05/2016

Objet : Délibération n° 16 05. 07 : FRAIS DE REPRESENTATION COLLOQUE PARIS

L'an deux mille seize, le vingt-six mai, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. MARQUIE Serge (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) – DAVID Guy (CINTEGABELLE) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) – DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, SIRABELLA Roger (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude, TISSEIRE Bernard, MUNOZ Floréal (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) Représenté par M. BAYONI Pascal - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) Représenté par M. ZDAN Michel – RIVELLA Alain (GREPIAC) Représenté par M. AZEMA René

Excusés: MM. DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA) ESTANG Nadia, PARRACHE Sabine (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. DAVID Guy

Le colloque AMORCE-ADEME des 28-29/06/16 sur Paris intitulé : « comment atteindre les objectifs déchets de la loi de transition énergétique » est un rendez-vous très important des acteurs des déchets en France, il est suivi du 1^{er} festival international zero waste à compter du 30/06/2016.

C'est Marie-Pierre BONABESSE et Lise NEMETH qui représenteront le SMIVOM de la Mouillonne pour ce colloque afin d'enrichir nos informations sur ces sujets.

Monsieur le Président précise que les sujets abordés lors du colloque seront :

- ✓ Les futurs plans régionaux de prévention et de gestion des déchets
- ✓ La prévention des déchets (au niveau départemental et des collectivités)
- ✓ La construction d'un processus d'amélioration continue sur les déchets et l'économie circulaire
- ✓ La TEOM et la REOM incitative
- ✓ La lutte contre le gaspillage alimentaire
- ✓ La généralisation du tri à la source des déchets organiques
- ✓ Agir sur les déchets des entreprises (22% des déchets des activités économiques se retrouvent actuellement dans les déchets résiduels collectés par les collectivités)
- ✓ Schéma départemental harmonisé reposant sur un unique centre de tri

D'autre part des ateliers sur le compostage, le faire soi-même, la réparation ainsi que des animations permettant de mobiliser les acteurs locaux d'une politique zéro déchet seront présents au festival zero waste

Monsieur le Président propose de prendre en charge l'ensemble des frais de représentation liés à ce colloque soit :

- Les billets d'avion aller-retour ainsi que les frais d'hébergement via le voyageur Afat Voyage pour un montant de 1 208.30 € hors frais de bagage.
- L'inscription au salon organisé par l'ADEME pour 1 personne (2 jours) est de 220 € et l'inscription aux conférences du festival ZERO Waste pour 1 personne (2jours) 300€.
- Les autres frais avancés par Mmes Bonabesse et Nemeth (frais de transfert aéroport-hôtel, métro, repas,..) leurs seront remboursés sur justificatifs.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la proposition du Président et le mandate pour signer tout document administratif et financier s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour,
mois et an que dessus

Le Président

ZDAN Michel